



Conflit d'intérêt avocat

Par **Yvettedu28**, le **12/11/2020** à **21:21**

Madame, Monsieur

J'ai trois enfants de deux hommes différents dont je suis séparée. Ces deux hommes ont pris la même avocate pour défendre leur intérêt dans des procédures intimement liées auprès d'une JAF et d'une JE. Au cours d'audiences de l'un cette avocate fait levier avec le dossier de l'un pour justifier et soutenir les intérêts de l'autre en précisant qu'elle connaît très bien les deux dossiers, j'imagine que ces deux hommes n'y voient pas eu d'inconvénients mais je m'interrogeais de savoir si cette situation est légale au vu du conflit d'intérêt et de la notion de coalition qu'elle représente et qu'elle engendre à mon encontre.

En vous remerciant